

Budget de fonctionnement de l'exercice 2017

Préavis N° 1/ 2016-2021

Lausanne, le 31 août 2016

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le Comité de direction vous soumet le projet de budget de l'Association pour l'année 2017.

2. Considérations générales

Tel que présenté, le projet de budget 2017 appelle le commentaire suivant :

- Sous la rubrique "Honoraires extraordinaires", un montant de fr. 72'000.- a été inscrit pour couvrir les frais conséquents de procédures, devenues plus nombreuses et plus complexes et qui, pour les plus importantes, ne sont pas terminées. En effet, les recours de la société Uber et du Groupement des indépendants contre la révision du règlement adoptée par votre Conseil le 7 mai 2015 sont pendants devant le Tribunal fédéral. Toutefois, la requête d'effet suspensif jointe à ces deux recours ayant été refusée, le Comité de direction a décidé de fixer l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions au 1^{er} septembre 2016. Compte tenu de ce qui précède, il est demandé de renouveler la perception d'une contribution extraordinaire de 30 cts par habitant, perçue pour la première fois en 2016.

3. Budget 2017

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
<u>Charges</u>	809'000.00	808' 000.00	632'197.81
Prestations fournies par Lausanne en faveur de l'Association, selon contrat de prestations du 11 décembre 2003	660'800.00	660'800.00	514'800.00
Honoraires du président de la Commission administrative	23'400.00	23'400.00	23'328.00
Autres honoraires	12'000.00	12'000.00	32'510.95
Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du Préposé intercommunal aux taxis	15'000.00	15'000.00	22'087.00

Tâches de secrétariat de l'Association	1'500.00	1'500.00	1'610.00
Frais liés à l'élaboration d'une refonte de la réglementation sur le service des taxis (cf. réponse partielle au postulat M. Blanc)	15'000.00	15'000.00	29'287.00
Honoraires extraordinaires	72'000.00	72'000.00	0.00
Aménagement et entretien de stations de taxis	3'000.00	3'000.00	1'791.70
Annonces, documentation, divers	1'300.00	300.00	457.00
Frais divers de l'Association	3'000.00	3'000.00	2'924.75
Rémunération des organes de l'Association	2'000.00	2'000.00	2'760.00
Frais bancaires			641.41
<u>Revenus</u>	814'000.00	809'000.00	632'197.81
Contribution des 12 communes membres de l'Association (fr. 1.90 par habitant)	460'000.00	455'000.00	346'654.40
Contribution extraordinaire desdites communes (fr. 0.30 par hbt) pour couvrir l'augmentation des frais de procédure	72'000.00	72'000.00	0.00
Emoluments (taxes diverses)	81'000.00	81'000.00	52'429.30
Redevances d'utilisation du domaine public	201'000.00	201'000.00	193'077.50
Recettes diverses			5'702.70
Intérêts bancaires			2.40
Excédent de charges de l'exercice viré à "Profits et pertes reportés"			34'331.51
<u>Récapitulation</u>			
Total des charges	809'000.00	808'000.00	632'197.81
Total des revenus	814'000.00	809'000.00	597'866.30
Résultat d'exploitation	5'000.00	1'000.00	-34'331.51

4. Conclusions

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal,

vu le préavis N° 1/2016-2011 du Comité de direction du 31 août 2016;

où le rapport de la Commission de gestion qui a examiné cette affaire ;


considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,


décide :

- 1) d'accepter, pour 2017, la perception d'une contribution extraordinaire de 30 cts par habitant, afin de couvrir l'augmentation des frais de procédure;
- 2) d'arrêter, pour l'exercice 2017, le budget de fonctionnement de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, comme il suit :

Charges : fr. 809'000.00
Revenus : fr. 814'000.00
Excédent de revenus : fr. 5'000.00

Au nom du Comité de direction :

Le président : 
Pierre-Antoine Hildbrand

Le secrétaire : 
Pascal Stoeri